



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le **vingt-six septembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents : Mmes Christèle FORET et Evelyne MONFRAY, Messieurs Jean-Pierre BACHELARD, Pierre BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Hugues DE BROSES, Brice DUCRUIX, Stéphane CANTE, Emile LIEBAUD, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents représentés :

Gisèle VAPILLON donne pouvoir à Dominique VIOT

Arnaud DE CERTAINES donne pouvoir à Hugues DE BROSES

Régis LORAS donne pouvoir à Roger RIBOLLET

Secrétaire de séance Stéphane CANTE

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : **15**

Date de la convocation : 18 septembre 2014

Date d'affichage : 18 septembre 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 29 août 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 26 septembre 2014.

Ordre du jour

- **Élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires aux comités consultatifs communaux et intercommunaux**
- **Gratuité de la bibliothèque municipale**
- **Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires**

Délibérations

N°39 Election des représentants des sapeurs-pompiers volontaires aux comités consultatifs communaux

Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté ministériel en date du 7 novembre 2005 portant organisation des Comités Consultatifs Communaux des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV).

Le Maire indique que conformément à l'article 4, l'assemblée doit désigner, suite au renouvellement des conseils municipaux, les représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal à savoir :

Le Chef de corps, membre de droit,

Un adjudant titulaire

Un sergent titulaire

un caporal titulaire et un suppléant

un sapeur 1^{ère} classe titulaire et un suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DESIGNE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Président : Le Maire, Dominique VIOT
- Chef de Corps membre de droit : Philippe BROYER (voix consultative)
- Adjudant : Patricia DUBOIS, titulaire,
- Sergent : Sébastien BLANC, titulaire,
- Caporal : Loïc BERGER titulaire, Caporal : Bernard JACQUON suppléant,
- Sapeur 1^{ère} classe : Justine BAILLY-BECHET titulaire, Sapeur 1^{ère} classe : Florian FRANTZ suppléant,
- Monsieur Roger RIBOLLET, représentant l'administration titulaire
- Monsieur Jean-Pierre BACHELARD, représentant l'administration suppléant
- Monsieur Gilles VATOUX, représentant l'administration titulaire
- Monsieur Pierre BAILLY-BECHET, représentant l'administration suppléant
- Monsieur Pierre BOULLY, représentant l'administration titulaire
- Monsieur Brice DUCRUIX, représentant l'administration suppléant
- Monsieur Arnaud DE CERTAINES, représentant l'administration titulaire
- Monsieur Emile LIEBAUD, représentant l'administration suppléant

N°40 Gratuité de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire fait part du résultat des cotisations de l'année 2013 soit 54 € (3 € par personne et par an). La gratuité peut permettre de faciliter l'accès.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la gratuité de l'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre) la gratuité de la bibliothèque municipale.**

N1°41 Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la collectivité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la collectivité de Garnerans souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Vu le protocole d'accord signé entre le Centre de gestion de l'Ain et l'Association ADULLACT en date du 1^{er} janvier 2011 aux termes duquel cette dernière met à disposition du Centre de Gestion et de ses collectivités affiliées un certain nombre de ressources et de services en ligne dont le dispositif hébergé de télétransmission S²LOW-ACTES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention) :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne leur accord pour que la collectivité accède aux services S² LOW proposés par l'ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- autorise le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne leur accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet ;
- donne leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et Chambersign pour la délivrance des certificats numériques,

- désigne Monsieur Dominique VIOT, Maire, Madame Sandrine GUYENNON, secrétaire de Mairie, en qualité de responsables de la télétransmission (deux personnes au plus peuvent être désignées).

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle

Réunion du CCAS le 8 octobre à 20h00 pour l'organisation du repas et la préparation des colis et l'examen des autres propositions d'action.

Roger Ribollet a participé à une réunion le 23 septembre avec la CAF qui a présenté les différents dispositifs en place.

Un point d'accès gratuit à Internet est à l'étude à la mairie en utilisant un PC portable disponible.

La réflexion sur un hot spot wifi gratuit sur la place de l'Eglise sera également entamée.

Finances

36 % du budget d'investissement dépensé au 26 septembre 2014

53 % du budget de fonctionnement dépensé au 26 septembre 2014

Réunion de la commission en octobre pour la préparation du budget.

Communication fêtes et cérémonies

Réunion de la commission le 17 septembre.

Prévisions des dates des notes d'info : mars, juin, octobre et décembre.

Bulletin communal début janvier. Les associations seront sollicitées assez tôt pour nous faire parvenir leurs articles.

Des réunions de quartiers sont à organiser en fonction des projets et des événements. Ils se feront de préférence sur place si c'est possible (lieu, météo).

Remise en fonctionnement et mise à jour des tableaux d'affichage.

Réflexion en cours sur le conseil des jeunes. Le sujet sera abordé lors du point rencontre AJC-Ados du samedi 4 octobre. Jean-Pierre Bachelard et Brice Ducruix ont en charge le projet.

Commencer à préparer la prochaine fête du village du 6 juin 2015.

Organisation de la cérémonie du 11 novembre à faire. Le Maire sera absent et sera représenté par le 1^{er} adjoint Roger Ribollet.

Une réflexion est engagée concernant l'organisation de nouvelles manifestations. L'hypothèse de la création d'un comité des fêtes a été évoquée si cela s'avère nécessaire et que cela ne crée pas de concurrence avec les autres associations.

Urbanisme et environnement

Eaux pluviales du chemin du Pellerat : les actions de la maîtrise d'œuvre sont lancées. Des sondages seront réalisés à certains endroits pour valider les hypothèses et permettre de lancer les consultations.

Réception de devis pour la réalisation d'un fossé sur le VC 5 : les travaux se feront en décembre après les travaux au Bas Mizériat pour éviter les difficultés de circulation.

Devis reçu pour le nettoyage des traces de pneus sur la place de l'Eglise d'un montant de 1 800 € HT.

Analyse en cours sur les problèmes de peinture à l'intérieur de l'Eglise. Une réunion a eu lieu avec un architecte spécialisé. Le problème sera évoqué avec l'assureur pour étudier la prise en charge et éventuellement déclencher des actions.

Devis reçu et accepté pour l'hydrocurage de buses au Picollet et chemin du stade pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales dans ces secteurs.

Chiffrage en cours pour l'installation de feux tricolores au croisement de la RD933 et du chemin de la Prairie afin de réduire la vitesse aux Leynards et sécuriser le croisement. Le projet est d'installer un feu qui passerait au vert si le véhicule qui arrive sur la RD933 roule à 50 km/h maximum.

L'installation d'un point d'eau sera réalisé vers les toilettes à côté de l'église.

Questions / informations diverses

SMIDOM : report de la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2016 pour avoir le temps de mettre en place les actions. Il ne s'agit pas d'une remise en cause du principe de la redevance incitative qui permet de faire baisser le volume d'ordures ménagères : -16% entre 2013 et 2014, +13% d'apports en déchetterie et +47% au point d'apport volontaire de Garnerans derrière la mairie.

Réception du rapport d'enquête publique sur l'usine de méthanisation. L'enquête publique conclue positivement au projet. Le conseil regrette que le rapport mentionne que la commune de Garnerans ne s'est pas prononcée alors que cela a été fait lors du conseil du 22 juillet 2014 et communiqué aux autorités.

La séance est levée à 22 h 35.

Prochain Conseil le vendredi 31 octobre 2014 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.